

Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux violences lors de la "Fête de la Musique" à Aumale

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst voor:

Ce samedi soir, à l'occasion de la « Fête de la Musique » organisée à Aumale, plusieurs personnes ont été victimes d'une agression particulièrement violente. Je tiens avant tout à exprimer mon soutien aux victimes ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation de cet événement. Au-delà des blessures physiques, plusieurs témoignages font état d'un véritable choc pour les bénévoles, les artistes, les habitants et les organisateurs présents sur place. Cet événement soulève plusieurs questions.

D'abord, celle de la prévention. Avant les faits, cet événement avait-il fait l'objet d'une analyse de risques ? Quels moyens de prévention, de médiation et d'accompagnement avaient été prévus sur place ? La commune estime-t-elle aujourd'hui que ces moyens étaient suffisants ?

Ensuite, celle de l'accompagnement des personnes touchées. Le service « Prévention » et l'échevinat du tissu associatif ont-ils pris contact avec les organisateurs et les personnes directement concernées ? Un accompagnement psychologique ou psychosocial a-t-il été proposé à celles et ceux qui ont vécu cette soirée particulièrement traumatisante ?

Enfin, les déclarations faites dans les heures qui ont suivi les faits nous interrogent. Nous avons entendu que l'organisation future de cet événement sur ce site pourrait être remise en question. Si tel est le cas, je souhaiterais connaître la position du Collège. Car cette situation fait écho à d'autres dossiers que nous avons connus dans notre commune.

Nous avons vu disparaître l'espace polyvalent Rauter après des actes de violence. Il y a quelques mois encore, vous envisagiez également de répondre à l'insécurité par la fermeture anticipée de commerces dans certains quartiers, avant qu'une importante mobilisation citoyenne ne conduise à l'abandon de cette mesure. Aujourd'hui, c'est un événement culturel qui pourrait être remis en question.

Dès lors, ma question est simple :

La réponse de la Commune face à la violence est-elle de faire reculer les activités qui créent du lien social ou de faire reculer la violence elle-même ? Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre afin de garantir la sécurité de ce type

d'événements tout en maintenant une présence culturelle, associative et citoyenne forte dans nos quartiers ? Car, à force de fermer, déplacer ou renoncer, tout cela finit par donner le sentiment que certains préfèrent faire taire l'alarme plutôt que d'éteindre l'incendie.

Pour notre groupe, la réponse ne peut être ni le recul ni l'abandon. Notre responsabilité collective est de protéger, renforcer et reconquérir les espaces qui permettent encore aux habitants de se rencontrer, de créer du lien et de faire vivre leur quartier.

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

Comme vous, l'ensemble du Collège regrette profondément les incidents survenus lors de cette manifestation qui se voulait avant tout conviviale et fédératrice. Comme pour tout événement organisé sur l'espace public, cette activité avait fait l'objet d'une préparation préalable sur la base de la « fiche événement » complétée par les organisateurs. Celle-ci permet de partager les informations nécessaires avec les services communaux et de définir un cadre de fonctionnement clair.

Plusieurs mesures avaient ainsi été prévues : des patrouilles dynamiques de « Gardiens de la Paix » dans le secteur, l'installation de poubelles par les services communaux, des consignes strictes visant à préserver la tranquillité du voisinage et à limiter les nuisances sonores, ainsi que la présence de membres de l'organisation facilement identifiables pour assurer l'encadrement du public.

Le 20 juin 2026, vers 21h10, les services de police ont été appelés pour une bagarre impliquant plusieurs individus, même si cela n'est pas le bon terme. À leur arrivée, les policiers, dont une partie importante était mobilisée sur d'autres opérations de sécurisation dans la zone, ont constaté une situation confuse nécessitant une intervention rapide ainsi qu'une assistance médicale. Quatre personnes ont été identifiées comme victimes de violences physiques. Certaines présentaient des blessures à la tête et au visage, nécessitant une hospitalisation, ou en tout cas, un passage à l'hôpital.

Les premiers éléments de l'enquête indiquent qu'un groupe de jeunes individus aurait perturbé l'événement par un comportement provocateur avant qu'une altercation ne dégénère. Les images exploitées par les enquêteurs montrent notamment l'utilisation d'un extincteur comme objet de violence. L'enquête se poursuit actuellement, notamment par l'analyse des images disponibles. Une personne a déjà été identifiée et interpellée dans ce cadre, elle a été présentée au magistrat de garde.

Au-delà de cet événement, je tiens à rappeler avec force que nous ne céderons jamais face aux agissements de quelques voyous. Au moment même où ces faits se

produisaient, je rappelle que les services de police étaient engagés dans plusieurs opérations de contrôle et de sécurisation sur le territoire communal et zonal.

Pour ce qui est de l'avenir, je pense qu'il ne faut jamais décider à chaud et dans l'émotion. En ce qui me concerne, je pense qu'il ne faut pas céder le terrain et continuer à organiser des activités partout sur le territoire communal bien qu'il faudra peut-être repenser un peu le mode d'organisation. D'ores et déjà, des acteurs importants du quartier m'ont contacté pour se proposer de participer à ce type d'événement dans le futur, pour faire en sorte qu'un lien plus fort soit établi entre tous les acteurs du quartier.

N. KAMMACHI :

Lors d'événements comme celui-ci, j'entends bien que les organisateurs complètent un formulaire, mais je pense qu'il doit y avoir, en amont de pareil événement, un accompagnement nécessaire ce qui est de la responsabilité communale, celle d'avoir le personnel adéquat présent sur place pour garantir la sécurité des habitants qui se rendent à ce type d'événements.

Il faut aujourd'hui mener toute une discussion avec les associations organisant ces événements. J'ai l'impression qu'il y a un manque d'accompagnement, c'est-à-dire qu'un événement a lieu mais qu'il n'y a pas de renfort ni de soutien en matière de personnel ou de présence par différentes associations. Il s'agit de garantir la sécurité de toutes les personnes assistant à ce type d'événements.